



Monsieur le Directeur de l'EIC PACA

Objet : préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

La CGT vous a déposé une demande de Démarche de Concertation Immédiate le 16 janvier 2017 et une délégation a été reçue par vos collaborateurs le 18 janvier 2017.

Cette DCI n'a pas permis de progresser suffisamment sur les sujets, ni d'apporter de la part de vos collaborateurs les garanties suffisantes sur la plupart des revendications exprimées, notamment :

- **Situation de l'emploi au PRCI, création d'un poste assistant travaux de nuit.**
- **Accord temps de travail, prises et fins de service**
- **Amélioration des conditions de travail des agents de l'EIC UO Mlle CV COGC et Siège.**

C'est pourquoi, en vertu de l'article L.2515-2 du Code du travail, le Syndicat CGT des Cheminots de Marseille vous dépose un préavis de grève couvrant la période :

- **du mercredi 01 février 2017 20h00 au vendredi 03 février 2017 8h00.**

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de l'EIC Mlle CV, COGC et siège et ceux amenés à les remplacer.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations syndicales

Pour le Syndicat CGT des Cheminots de Marseille, le secrétaire :

M .ANDRUEJOL E.

A Marseille le 25 Janvier 2017